

Jeux d'écriture



Écrivez une nouvelle à partir d'un fait divers qui s'est déroulé au Pré Saint Gervais.

Nous en choisirons quelques-unes pour les ajouter à notre menu de lectures à haute voix lors de **"Polars dans les bars" le mardi 9 mai 2023 entre 18h et 21h au Préau (le Pré Saint Gervais).**

Polars dans les bars, c'est des lectures au menu de nouvelles policières, que vous soyez seul ou en petit groupe, au comptoir ou à une table, après avoir choisi une nouvelle dans un menu, un lecteur vient vous lire une nouvelle au creux de l'oreille.

Mode d'emploi

- Deux faits divers ;
- Choisir un seul fait divers ;
- Le récit est sans limite de genre (polar, SF, aventure...);
- Nombre de pages max 4 pages, interligne 1,5, police Times 12.

Ce jeu d'écriture est ouvert à toute personne, enfant ou adulte, habitant ou non le Pré Saint Gervais.

Vous avez jusqu'au dimanche 30 avril minuit pour nous envoyer votre proposition par mail à : croqmots@gmail.com

Plus d'infos sur Les Croq'mots :

www.croqmots.com

Le Pré-Saint-Gervais -- Un journalier nommé Prosper Parmentier, demeurant rue Henri-Martin, 46, **au Pré-Saint-Gervais**, a été mordu hier par son chien qui a été reconnu atteint d'hydrophobie. Le blessé a été dirigé sur l'Institut Pasteur.

Le petit journal - 20 juillet 1891

VOLEURS DE BEURRE
COUR D'ASSISES DE LA SEINE
Audience du 20 Juillet

Justin Thellier est un débardeur belge de vingt-six ans, qui avait été condamné par défaut à deux ans de prison et cinq ans d'interdiction de séjour, pour vol de paniers de beurre commis le 31 janvier 1905, au préjudice d'un marchand de beurre à Romainville. Il s'était réfugié en Belgique, malheureusement, il revint en France et fut arrêté. Il fit opposition à son jugement et réclama la compétence de la cour d'assises.

Ce fut une erreur, car la justice, toujours curieuse, découvrit qu'il était le chef d'une véritable bande de jeunes voleurs, et qu'il avait à son actif de nombreux autres vols de beurre, de fromages, de lapins et de poulets.

C'est ainsi qu'on relève contre lui un vol de mottes de beurre, commis le 16 janvier, au préjudice d'un marchand de beurre de Pantin ; un vol de fromages commis le même jour à Romainville ; un vol de huit lapins et de six poules à Pantin ; un vol de six poules et de deux lapins commis avec effraction au **Pré-Saint-Gervais**.

Cet amateur de beurre, de fromages et de poules était défendu par M^e Gaston Gres. La cour d'assises l'a condamné à dix-huit mois de prison.

Le Petit Journal - 21 juillet 1906